



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 17 septembre 2026

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 11 septembre 2026

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 41
Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents participant au vote : 35
Nombre de procurations : 4

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Patrice CHATEAU	Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Madame Nathalie BERTILLON
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur François SARRON-PILLOT	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Madame Céline TONOT	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM	Monsieur Jean-Marc BOURGEON
Madame Isabelle PASTEUR	Monsieur Christophe AVENA	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Frédéric GOULIER	Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Didier RELOT
Madame Catherine PETITJEAN	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Ludovic GAFFET
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Alexandre HEDDAR
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Agnès BILLIET
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Léo LACHAMBRE	Monsieur Adrien GUENE
Monsieur Benoît BORDAT	Madame Catherine MINAUX	
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	
	Monsieur Régis PETITBOULANGER	

Membres absents :

Monsieur Guillaume RUET	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY	Madame Monique BAYARD pouvoir à Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Madame Catherine PETITJEAN
	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU

OBJET : DEPLACEMENTS, MOBILITES ET ESPACE PUBLIC

Dijon - Acquisition de la voirie du lotissement "L'Orée du Parc II"

L'aménageur du lotissement " L'Orée du Parc II ", sollicite Dijon métropole pour lui céder la voirie de ce lotissement correspondant à une partie de l'impasse Léon Rignault et au passage reliant la rue de Corcelles.

Cette voie et ce passage possèdent les caractéristiques techniques nécessaires à leur incorporation dans le domaine public et présentent un état d'entretien permettant de procéder à leur acquisition.

Il est proposé d'acquérir ces emprises d'une superficie totale de 731 m², moyennant le montant symbolique d'un euro.

Ces emprises seront incorporées dans le domaine public métropolitain dès leur acquisition.

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'acquérir** sur Christian Kick Immobilier – 8 bis rue Général Joubert – 21000 Dijon, la voirie du lotissement " L'Orée du Parc II " correspondant à une partie de l'impasse Léon Rignault et au passage reliant la rue de Corcelles, cadastrée section EH n^{os} 450 et 455, d'une superficie totale de 731 m², moyennant le montant symbolique d'un euro ;
- **de dire** qu'il sera procédé à cette acquisition par acte notarié ;
- **de dire** que ces emprises seront intégrées dans le domaine public métropolitain dès leur acquisition ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de Dijon métropole, tous actes et documents à intervenir pour l'application de cette décision.

SCRUTIN POUR : 39

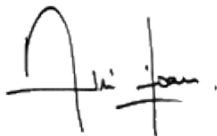
ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 4 PROCURATION(S)

Le 21 septembre 2026
Antoine HOAREAU
Secrétaire de séance



Le 18 septembre 2026
François REBSAMEN
Président de Dijon métropole

